

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

LE MONDE

Inflation à la Cité du multimédia:
les entrepreneurs montrés du doigt

Page B 1

Accord entre Barak et Arafat
pour mettre fin à la violence

Page B 5

Vol. XCI N° 227

LE JEUDI 5 OCTOBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

Il y a 30 ans, la Crise d'octobre



L'ancien ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette, au cours du visionnement d'*Octobre*, de Pierre Falardeau, un film que M. Choquette juge «affreusement long».

Jérôme Choquette ne regrette rien

«Il ne faut pas céder au chantage, même au prix de la vie d'un homme», tranche l'ancien ministre québécois de la Justice

Il y a trente ans jour pour jour s'enclenchaient les premiers événements de la Crise d'octobre. Ministre de la Justice pendant cette période mouvementée, partisan de la méthode dure, Jérôme Choquette aborde ce moment de révolte de notre histoire récente avec une certaine désinvolture. Pour celui qui se qualifie de «tank», le visionnement du film de Pierre Falardeau, *Octobre*, qui expose un parti pris résolument felquistique, est un prétexte pour laisser remonter à la surface les souvenirs de cette période trouble.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le film sorti en 1994, basé sur le livre *Pour en finir avec Octobre*, de l'un des felquistes, Francis Simard, roule depuis à peine quelques secondes que déjà Jérôme Choquette veut mettre les choses au clair. L'homme de 72 ans n'a aucun regret et garde l'assu-

rance d'avoir agi avec la fermeté nécessaire pour mater la rébellion.

«Je voyais un grand péril à ce qu'on cède devant le terrorisme. Si on cède, on est fini: les institutions démocratiques sont battues en brèche, l'autorité des tribunaux est réduite à néant, on s'est abaissé devant le chantage. [...] Il ne faut pas céder au chantage, même au prix de la vie d'un homme», tranche M. Choquette avec beaucoup de sérénité.

De fait, l'histoire démontre que ce sera la ligne dure qui sera adoptée; en bout de course, le ministre du Travail, Pierre Laporte, sera tué. La cellule Chénier du FLQ revendiquera l'exécution. Mais avant d'en arriver à ce point culminant de la Crise d'octobre, il s'écoulera douze jours.

Le 5 octobre 1970, l'attaché commercial de la

VOIR PAGE A 8: OCTOBRE

La date d'un scrutin d'automne

Chrétien n'a plus de jeu: 27 novembre

La Chambre siègera le 17 octobre pour étudier le rapport sur le scandale des subventions au DRH

HÉLÈNE BUZZETTI
MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement de Jean Chrétien a décidé qu'il laissera le rapport du Vérificateur général sur les subventions au Développement des ressources humaines (DRH) être rendu public avant de déclencher des élections. Le premier ministre fait ainsi le calcul qu'il a moins à risquer à se présenter devant l'électorat avec un rapport potentiellement explosif au sujet de son bilan qu'à donner l'impression qu'il voulait déclencher des élections hâtives précipitamment pour en cacher le contenu. Ce faisant, il se laisse beaucoup moins de latitude pour déclencher des élections cet automne.

M. Chrétien a pris tout le monde de court hier en déclarant que la Chambre des communes siègera encore le 17 octobre et sera donc apte à recevoir le rapport du Vérificateur général (VG). Le VG avait arrêté la date du 17 octobre pour le rendre public, mais si le Parlement avait été dissous à cause d'une campagne

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

Le chef libéral au Devoir

Charest hésite à favoriser un taux unique d'impôt

ROBERT DUTRISAC

Jean Charest est sur la même longueur d'onde que Stockwell Day quand il est question d'un transfert de points d'impôt en faveur des provinces. Mais le chef libéral montre beaucoup de réticences à épouser une autre proposition de l'Alliance canadienne: un taux unique d'impôt pour l'ensemble des contribuables.

«J'ai plus de questions que de réponses», a dit hier Jean Charest, commentant le programme fiscal de Stockwell Day basé sur un taux unique d'imposition de 17%, quel que soit le niveau de revenus des contribuables, ce que nos voisins appellent la «flat tax». Le chef libéral était de passage au *Devoir* pour y accorder une entrevue à laquelle participaient le directeur Bernard Descôteaux, le rédacteur en chef Jean-Robert Sansfaçon, les éditorialistes Paule des Rivières et Michel Venne, la journaliste Kathleen Lévesque ainsi que l'auteur de ces lignes.

Adopter un taux unique d'imposition, c'est se priver de la fiscalité comme outil de politique sociale.

VOIR PAGE A 8: CHAREST

Autres textes en pages A 4 et A 8

INDEX

Annonces..... B 6	Idées..... A 7
Avis publics.. B 4	Le monde..... B 5
Bourse..... B 2	Les sports..... B 6
Culture..... B 8	Mots croisés.. B 6
Économie..... B 1	Télévision..... B 7
Éditorial..... A 6	Météo..... B 6



The Beatles Anthology - le livre

Les Beatles par les Beatles

Ultime cadeau de Paul, George, Ringo et feu John Lennon, *The Beatles Anthology*, livre-testament, paraît aujourd'hui en plusieurs langues un peu partout dans le monde. Un bouquin de table trop gros, trop cher pour le simple nostalgique et profondément insatisfaisant pour le fan fini.

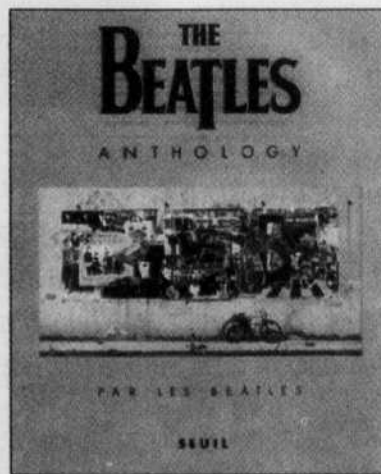
SYLVAIN CORMIER

Ému et mécontent. Ravi et mari. Content comme tout et fâché tout noir. Avez-vous compris que le fan que je suis éprouve au sujet de *The Beatles Anthology*, le monumental livre qui débarque aujourd'hui en version originale et en moult traductions dans les librairies de la planète, une gênante ambivalence, pour ne pas dire des sentiments bigrement partagés?

Ému, je le suis, parce que ce sont les Beatles eux-mêmes qui signent l'œuvre: pour qui a vécu 30 ans de beatlemanie après le fait (j'achetai mon premier disque, le 45-tours *Help!* / *I'm*

Down, trois mois après la sortie de leur dernier album, *Let It Be*), c'est un cadeau du ciel. Pensez donc. Les Beatles au présent. Dans mon présent. Comme il y a quatre ans, lors de la sortie des trois volumes de *Anthology*, version disque, puis, l'année suivante, du coffret vidéo, je savoure l'ultime actualité des Beatles réunis, ne serait-ce que pour raconter la vieille histoire de leurs merveilleux jours des années 60.

La magnitude de l'événement me plaît aussi. C'est très Beatles, cette sortie mondiale simultanée en plusieurs langues, première dans le domaine de l'édition. Les chiffres de préventes me sont éminemment poétiques, témoignage de l'intérêt encore et toujours surprenamment vif pour les p'tits gars de Li-



verpool: 70 000 exemplaires mis en place rien que par Seuil, l'éditeur qui a décroché à gros prix les droits pour la francophonie (un contrat «particulièrement draconien», selon *Livre Hebdo*), 750 000 aux États-Unis par Chronicle Books, etc. Je suis tout fier du respect quasi reli-

gieux de l'embargo absolu décrété par Apple, la compagnie des Beatles, par le président et fidèle ami Neil Aspinall: pas le moindre extrait non autorisé du livre n'aura été reproduit dans le monde avant l'heure! Médisant pouvoir d'un groupe de rock, le dernier à avoir fait l'unanimité dans la courte histoire de la musique populaire. Mes Beatles, un jour de plus, triomphent. Joie.

Mesurez en cela la déception du fan. Ce livre est un gâchis. Un splendide gâchis. Un chic gaspillage de trésors. Par trésors, entendez: les quelque 1300 photos et documents inédits, déballage inespéré des archives personnelles et professionnelles de Paul McCartney, George Harrison, Ringo Starr et Yoko Ono, veuve de John Lennon. Télégrammes, lettres, cartes postales, gribouillis, mémos, listes de chansons griffonnées à la hâte avant les spectacles, manuscrits, affiches, cartes d'affaires, instantanés de vacances, objets divers, c'est littéralement le contenu de

VOIR PAGE A 8: BEATLES



Santé

pour une thérapie de choc!

Le débat privé-public empêche d'examiner les vraies solutions aux problèmes du système de santé.

AVEC

Hélène MORAIS
Hubert DOUCET
Renaldo BATTISTA
Lee SODESTROM
Richard LESSARD
Pierre-Gerlier FOREST
André-Pierre CONTANDRIOPOULOS
Gilles DUSSAULT

Gyslaine DESROSIERS
Jean-Louis DENIS
André GARON
Chatherine MONTGOMERY
Pierre BERGERON
Hung NGUYEN
Jacques FOURNIER

Pour sortir des sentiers battus, une série, dès demain, dans LE DEVOIR. En collaboration avec le Conseil de la santé et du bien-être

• LES ACTUALITÉS •

Entretiens Jacques Cartier

La ville profite davantage du sport amateur que professionnel

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Le sport pour sauver la ville? La question-thème du colloque «Sport et villes, enjeux économiques et socioculturels», présenté aux Entretiens Jacques Cartier, a fait scouiller certains invités hier. «Est-ce que la ville peut sauver le sport?», s'est plutôt demandé Pierre Morin, du Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal.

Le sport amateur et le sport professionnel jouent chacun leur rôle dans le dynamisme de la ville. Le sport amateur aide à créer des liens entre les citoyens, le plus souvent à l'intérieur des communautés ethniques ou linguistiques. Les municipalités se sont longtemps contentées d'organiser tout au plus des ligues de hockey l'hiver et de baseball l'été. Mais les temps changent, particulièrement à Montréal: les immigrants importent leurs passions sportives et forcent les services municipaux à aménager des espaces récréatifs. Basketball, soccer, football, volleyball supplantent désormais les sports traditionnels.

«On vit le dilemme du gestionnaire», a dit John Richardson, lui aussi du Service des sports et loisirs. Doit-on réglementer la pratique de ces sports pour créer des sports «universels»? «Des milliers de jeunes jouent au basketball mais ils ne jouent pas ensemble.» Il existe tout un réseau de compétition selon les communautés, a expliqué M. Richardson. Par exemple, les Noirs, les Grecs, les anglophones ont leurs propres ligues. «Dans la ligue des Noirs, il y a 250 joueurs et 400 spectateurs. C'est une véritable activité sociale!»

Justement, les supporters. L'engouement pour une équipe sportive peut injecter une bonne dose

de vie à une ville... à condition que les supporters ne se transforment pas en hooligans! «Le sport peut être néfaste à la ville quand on mesure la violence qu'il entraîne, et ça pose le problème de la sécurité», a indiqué Jean-Pierre Augustin, professeur à l'Université Michel de Montaigne à Bordeaux. Les débordements de supporters ont été observés à Marseille ou à Strasbourg lors des matchs de foot, à Montréal lors des dernières victoires en séries éliminatoires de hockey ou encore à Los Angeles, quand les Lakers ont été couronnés au basketball.

Plusieurs villes sont aujourd'hui aux prises avec de coûteuses exigences de la part des propriétaires de franchises de sport professionnel. La présence de telles équipes est-elle indispensable dans une ville? «Bien sûr que non», a enchaîné Sylvain Lefebvre, professeur à l'UQAM, qui rappelle qu'on n'a jamais vraiment mesuré les pertes subies à la suite du départ d'une équipe. «A Montréal, il y a eu une lente descente aux enfers du sport professionnel ces deux dernières années, avec le maintien ou non des Expos ou la vente du Canadien, tandis qu'on observe un engouement pour le football canadien dans un petit stade universitaire à flanc de montagne.»

Et la ferveur populaire pour les sports dits «événementiels»: les Internationaux de tennis, le Grand Prix de Formule 1, les compétitions et championnats mondiaux qui offrent une grande visibilité internationale qu'on n'obtient pas nécessairement avec le sport professionnel. «Montréal offre beaucoup d'autres produits», a conclu Sylvain Lefebvre. «Tous les festivals agissent par effet de substitution sur une certaine clientèle qui se retrouvait au stade pour un rassemblement collectif et la fête.»

Lutte contre l'effet de serre

Les provinces échouent à l'examen de l'institut Pembina

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Québec doit accoucher rapidement d'un plan de lutte contre l'effet de serre, assorti de mesures concrètes et réglementaires, s'il veut éviter l'intrusion d'Ottawa dans ses champs de compétence et éviter ainsi de transformer le débat sur les changements climatiques en querelle constitutionnelle.

C'est ce qu'a soutenu hier Matthew Bramley, porte-parole du Pembina Institute, à Ottawa (www.pembina.org). Cet organisme rendait publique hier une analyse comparée des actions entreprises par les différentes provinces canadiennes dans le dossier des changements climatiques.

Les cinq grandes provinces canadiennes responsables ensemble de 89 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada obtiennent des pointages s'échelonnant entre 20 et 30 % sur leur bulletin de lutte contre l'effet de serre, un échec collectif retentissant. Le Québec obtient 22 % et la quatrième place dans ce peloton peu reluisant.

L'étude de l'institut Pembina compare les politiques des provinces par rapport à 38 initiatives ou mesures susceptibles de renverser la tendance à la hausse des émissions de gaz à effet de serre au Canada, malgré les engagements pris par le Canada à Rio en 1992.

Les ministres de l'Environnement et leurs collègues des Richesses naturelles vont se rencontrer à Québec les 16 et 17 octobre

prochains pour tenter de s'entendre sur une politique de mise en œuvre du protocole de Kyoto, où le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de 6 % par rapport à leur niveau de 1990. Au rythme actuel, le Canada dépassera de 27 % en 2010 le niveau de ses émissions de 1990!

Le Québec, reconnaît Matthew Bramley, est la seule province qui ait presque réussi à stabiliser ses gaz à effet de serre en l'an 2000 à leur niveau de 1990 en raison du pari fait sur l'hydroélectricité dans les années 80. Mais, dit-il, cela ne justifie pas qu'il ne fasse rien dans des domaines importants comme les transports, le bâtiment, etc., sous prétexte qu'il a le plus bas ratio de rejet par habitant (12,1 tonnes de CO₂ par habitant, com-

parativement 17,4 tonnes en Ontario) et des rejets globaux de 88 millions de tonnes, comparativement à 196 millions pour sa voisine.

Québec, donne-t-il en exemple, n'offre aucun incitatif fiscal à l'achat de voitures moins énergivores ou pour la construction d'édifices peu énergivores. Il n'a pas changé ses taxes sur le carburant depuis 1977 pour en décourager l'utilisation. S'il obtient de bons points pour ses investissements annoncés dans les transports en commun, il obtient un zéro pour n'avoir pas réduit la vitesse sur ses autoroutes. Par contre, Québec a une bonne note pour avoir autorisé la construction d'un parc d'éoliennes en Gaspésie mais il perd des points parce qu'il laisse les sites d'enfouissement relâcher du méthane.

Réorganisation municipale

Le maire de Lyon préconise la concertation

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Chef de file dans la réorganisation municipale entamée en France, le maire de Lyon et ancien premier ministre, Raymond Barre, n'a qu'un conseil à donner au gouvernement qui voudrait forcer des changements en ce domaine: celui d'associer étroitement les citoyens au processus de réforme.

Rencontré hier immédiatement après son entrevue avec le premier ministre Lucien Bouchard, et quelques minutes avant sa rencontre avec le maire de Montréal, Pierre Bourque, Raymond Barre a précisé d'entrée de jeu au Devoir ne pas connaître suffisamment le projet de réforme mis en branle au Québec pour le commenter. Se basant donc sur sa propre expérience, il a expliqué: «En France, le gouvernement est tellement prudent que nous [à Lyon] avons dû

prendre des initiatives. Mais quand c'est le gouvernement qui définit les orientations, je crois que ce qui est important, c'est de mobiliser l'opinion. Il ne faut pas que les choses se passent indépendamment de la société civile. Il faut trouver le moyen de développer de façon systématique une concertation sur les principaux axes des réformes qui sont retenus.»

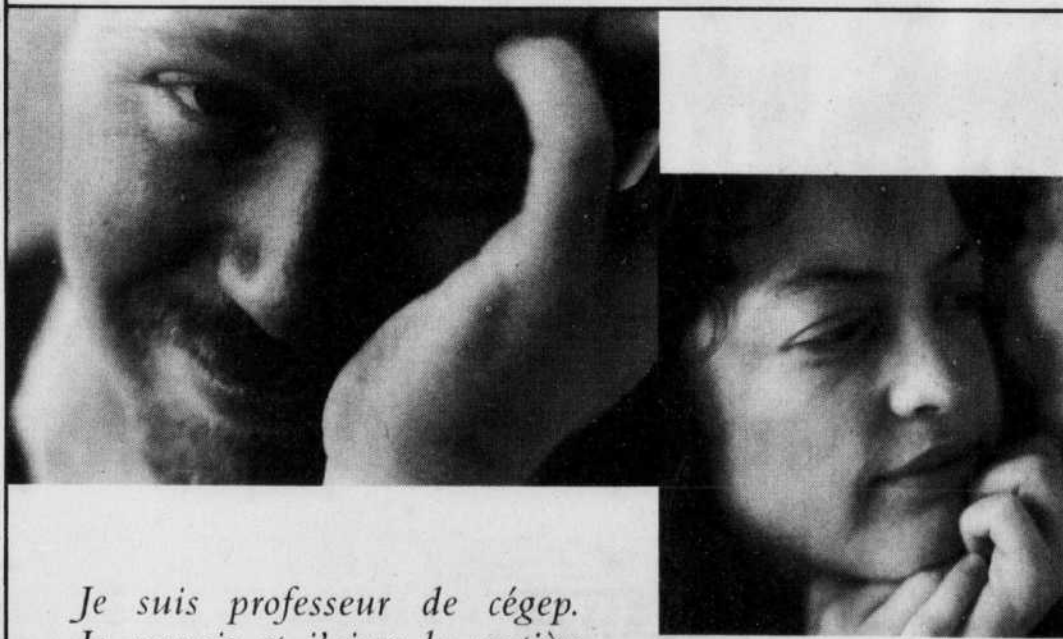
Sans cette vaste démarche de consultation populaire, poursuit-il, on n'a eu de chances d'élaborer un projet politique adapté à la fois au contexte mondial et à la réalité particulière de chaque communauté. On risque surtout de se heurter à la résistance farouche des élus locaux soucieux, au mieux, de préserver le contrôle de certains services de proximité ou, au pire, de se garder des privilèges personnels. Un dernier enjeu sur lequel la France en connaît un rayon, elle qui compte encore 36 000 communes sur son territoire.

Un pareil exercice de concertation a été entamé en 1997 dans la Communauté urbaine de Lyon qui, avec 55 communes et une population de 1,2 million d'habitants, forme la seconde unité urbaine de France. Il a permis à près de 2000 citoyens, experts et organismes locaux de se prononcer sur les meilleurs moyens d'améliorer la position concurrentielle de Lyon par rapport aux autres métropoles d'Europe et du monde, tout en réduisant les inégalités sociales. La démarche a abouti cet automne au dépôt d'un projet de développement à long terme qui fait pratiquement l'unanimité. Reste maintenant à la Communauté urbaine à traduire ce projet d'ensemble en mesures concrètes. Deux premières ententes de partage de compétences seraient également en voie d'être signées entre elle et certaines de ses communes membres. On espère que ces premières ententes servi-

ront de modèle pour les autres.

La France reste toutefois bien timide par rapport au Québec dans ses projets de réformes municipales. Il n'y est pas question par exemple de fusions. On arrive encore à peine à croire au succès remporté depuis un an par la loi Chevènement qui encourage la création de communautés intercommunales en leur transférant certains revenus fiscaux autrefois réservés aux communes. C'est tout juste si Raymond Barre se permet de rêver que le conseil de sa Communauté urbaine pourrait un jour être élu au suffrage universel direct. La pléthore de niveaux décisionnels allant des communes à la Communauté européenne, en passant par les départements, les régions et le gouvernement français, tout cela ne fait rien pour aider les choses. «Notre organisation est beaucoup trop compliquée, se plaint M. Barre. La moindre décision devient un casse-tête.»

Allumer une flamme...



Je suis professeur de cégep.
Je connais et j'aime la matière
que j'enseigne, j'adore mon métier.

Et parce que je suis professeur, je dois communiquer cette passion aux étudiants. Je dois créer un contact avec chacun et chacune de ces jeunes adultes, éveiller leur curiosité intellectuelle, aiguïser leur esprit et, surtout, développer leur désir de savoir.

Je dois allumer une flamme à un moment important de leur vie puisque c'est au cégep que bien souvent leur avenir se précise.

Être prof, c'est maîtriser l'art de faire aimer
ce que l'on aime.

La Fédération des cégeps souligne la Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre 2000.

www.fedecegeps.qc.ca

Fédération
des
cégeps

Docteurs honoris causa



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

FAIT EXCEPTIONNEL dans le monde universitaire québécois, quatre universités se sont associées pour honorer quatre personnalités qui ont été faites docteurs honoris causa à l'occasion de l'ouverture des 37^{èmes} Entretiens Jacques Cartier qui se déroulent cette semaine à Montréal. Entourant le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, nous reconnaissons Alain Jean Cozzone, professeur de biochimie et biologie moléculaire à l'Université de Lyon, Philippe Séguin, homme politique français qui, l'an dernier, fut chercheur associé à la chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, Alain Bideau, historien et démographe, et Henri Atlan, directeur du Centre de recherche en biologie humaine de l'Université Hadassah en Israël.

Examen
de la Loi sur les
transports au Canada



Canada
Transportation
Act Review

AVIS

Forum du Comité d'examen de la Loi sur les transports au Canada à Montréal le 18 octobre

L'Examen de la Loi sur les transports au Canada (LTC) est maintenant bien amorcé et une lettre d'appel a été envoyée en vue d'obtenir des mémoires sur les questions qui relèvent du mandat du Comité d'examen. Le Comité a invité les parties intéressées à soumettre leurs idées, commentaires ou propositions au sujet de la Loi et de toute autre loi concernant la réglementation économique des modes de transport au Canada.

Afin de donner aux parties intéressées toutes les occasions possibles d'exprimer leurs préoccupations et de présenter leurs points de vue sur les questions qui relèvent du mandat du Comité, des consultations et des forums se tiendront dans l'ensemble des provinces et territoires.

Le Comité d'examen sera à Montréal le 18 octobre 2000. Les parties intéressées qui veulent faire une présentation orale sont invitées à communiquer avec le Secrétariat de l'Examen de la LTC par courriel à info@reviewcta-examenltc.gc.ca ou par téléphone au (613) 993-8019.

Pour de plus amples renseignements sur l'Examen de la LTC et l'horaire provisoire des forums, veuillez visiter notre site Web à www.reviewcta-examenltc.gc.ca.

Brian Flemming
Président

Canada

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Centres jeunesse

Les jeunes réclament une correction majeure

Les méthodes employées ne tiennent pas compte des besoins de la clientèle

Depuis quelques semaines, la protection accordée aux jeunes mineurs fait la manchette. Après la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, voilà que d'autres voix s'élèvent pour réclamer de profonds changements.

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

La situation dans les centres jeunesse est inacceptable et le gouvernement doit agir prestement. C'est du moins l'opinion de jeunes concernés par ces programmes et de plusieurs organismes qui gravitent autour d'eux.

Au cours d'une conférence de presse, le Bureau de consultation jeunesse, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) et l'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD) dénoncent l'approche actuelle des intervenants en centre d'accueil.

Ces organismes soufflent deux solutions à l'oreille du ministre délégué à la Jeunesse, Gilles Baril. Ils veulent d'abord la mise sur pied d'un comité arc-en-ciel chargé de visiter et d'interroger une brochette de jeunes et d'émettre des recommandations pour améliorer le réseau. Ensuite, le regroupement suggère le remplacement des comités d'usagers de chaque établissement par un comité externe.

«Le problème n'est pas strictement un manque de soutien financier, croit la présidente du ROCAJQ, Claudine Laurin. Ce sont les pratiques carcérales axées sur le comportement qu'il faut changer.» Isolement, mesures de contention et système de privilèges en échange d'une bonne conduite sont montrés du doigt.

Selon Mme Laurin, 80 % des jeunes qui séjournent dans les centres jeunesse le font en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Ainsi, la majorité des résidents ont subi l'inceste, la violence ou un autre abus physique. Or regroupement avance que les centres manquent cruellement de psychologues.

«Les intervenants n'essaient de corriger que des comportements comme la frustration, le manque de ponctualité ou le respect de l'engagement, poursuit Claudine Laurin. C'est une approche behavioriste et elle est incomplète, puisqu'on ne va pas à la source du problème.»

Beaucoup de mesures qui sont incrustées dans les centres génèrent l'itinérance, souligne Lyne Viau, qui a passé deux ans en centre d'hébergement. La jeune fille a recueilli une quarantaine de témoignages de jeunes dispersés dans diverses régions de la province et elle se fait leur porte-parole.

«Les centres ont un problème d'image, mais au départ c'est surtout un problème de fonctionnement, s'enflamme-t-elle. Ça prend un christi de bon moral pour s'en sortir, parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui nous aident en dedans. C'est la provocation qui règne dans les centres d'accueil. On est coupé de tout et on vit une injustice constante.»

La réponse de Gilles Baril aux suggestions du regroupement ne s'est pas faite attendre. Le ministre les rejette d'emblée. «L'État n'est pas un antidote exclusif à la douleur des gens dans la société», a indiqué M. Baril. Le ministre a rappelé que son gouvernement avait déjà réinvesti 70 millions de dollars depuis deux ans dans le réseau de la protection de la jeunesse, que les listes d'attente de services avaient fondu et qu'un chantier pour améliorer la formation des professionnels était en branle.

Par la voix de son attaché de presse, Thierry Audin, le ministre a ajouté que non, le système n'était pas parfait, mais qu'on était à le réformer. «Mais les changements ne peuvent se faire du jour au lendemain.»

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Lyne Viau

La marche aux 1000 parapluies



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES FIGURES connues du milieu des arts et du spectacle, notamment du Cirque du Soleil, ont marché de toutes leurs couleurs sur la rue Sainte-Catherine, hier à Montréal. Elles accompagnaient environ 5000 personnes qui participaient à «La marche de Centraide aux 1000 parapluies». L'organisme de charité compte recueillir 36,2 millions de dollars d'ici le 15 décembre prochain.

Financement de la santé

Entente entre les provinces et Ottawa sur le fonds des équipements

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Au terme de la réunion des ministres de la Santé à Winnipeg, les provinces et le gouvernement fédéral se sont au moins entendus sur les modalités générales régissant les fonds réservés à la modernisation de l'équipement médical dans lequel Ottawa versera un milliard au cours des deux prochaines années. Mais le fonds pour financer les technologies de l'information dans les systèmes de santé demeure problématique, pour Québec, du moins.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Pauline Marois au cours d'un entretien téléphonique. En ce qui concerne le fonds de modernisation de l'équipement, «il n'y a aucune contrainte et c'est vraiment per capita», a dit Mme Marois. Quant aux fonds destinés à appuyer les soins de première ligne, auquel Ottawa consentira 200 millions par année au cours des quatre prochaines années pour l'ensemble des provinces, les discussions se poursuivront lors d'une prochaine rencontre des ministres de la Santé en décembre. «On a rien réglé aujourd'hui [hier]. On a simplement mis la table pour que nos sous-ministres se mettent au travail», a-t-elle précisé. Les provinces et le fédéral se

sont toutefois mis d'accord sur les orientations et les objectifs de ce fonds affecté au virage ambulatoire.

Mais des problèmes subsistent relativement au fonds destiné à implanter une inforoute de la santé à l'échelle canadienne. Le gouvernement fédéral entend accorder 70 % des 500 millions du fonds à des projets que les provinces présenteront et sur lesquels il devra apposer son imprimatur. Quant aux 30 % restants, Ottawa entend les dépenser comme bon lui semble. Ce fonds pour les technologies de l'information est «problématique» pour le Québec, estime Mme Marois.

Sur le plan de la reddition de comptes et de l'échange d'information sur les systèmes de santé, la maîtrise d'œuvre demeure entre les mains des provinces. Les critères de comparaison seront définis par un comité formé de l'Alberta, qui a amorcé les travaux en ce domaine pour les provinces, auquel se joindront l'Ontario, le Québec, Terre-Neuve et le fédéral.

Au sortir de la rencontre hier, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a indiqué que la loi permettant de concrétiser l'entente entre Ottawa et les provinces sur le financement de la santé pourrait être adoptée dans une seule journée si l'opposition y consent. Le gouvernement a besoin d'une telle loi pour réaliser l'investissement de 23,4 milliards en cinq ans afin de relever le niveau du transfert social canadien aux provinces.

CSDM: la purge a eu lieu

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Même si elle se dit victime de «harcèlement» et de «violence verbale», la présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Diane De Courcy, a refusé de quitter son poste, promettant même une participation aux prochaines élections scolaires, en 2002.

Lors d'un important remaniement du fonctionnement du conseil, la chef du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) a toutefois assisté à une épuration magistrale des

membres de son parti au sein des divers comités, une opération qu'elle a grandement déplorée.

«Diane De Courcy est une présidente de carton, a lancé d'entrée de jeu le commissaire du RSC Benoît Bessette, porteur de la proposition qui demandait la démission de Mme De Courcy. Elle n'a ni influence, ni pouvoir. Qu'est-ce qui peut bien justifier cet acharnement à s'accrocher?» a pour sa part demandé Robert Cadotte, membre du groupe des commissaires indépendants, détenteurs de la majorité en coalition avec le RSC.

Alors qu'on lui reproche de por-

ter le titre sans exercer les pouvoirs qui lui incombent, la présidente, dont les collègues du MEMO ont gardé le silence pendant une partie de la séance d'hier en guise de «résistance pacifiste», croit que seul l'électorat pourra décider, en 2002, de la légitimité de son poste.

Le vote d'hier a permis d'entériner un nouveau fonctionnement du conseil, qui réduit de moitié le nombre de comités. Le MEMO a dénoncé hier la présence d'une poignée de ses membres sur une quarantaine de postes liés à ces comités, occupés majoritairement par le RSC et les indépendants.

Claude LAMARCHE
Jacques LAMARCHE

Dictionnaire biographique Guérin

6000 biographies.

376 pages - 30 \$

Les Éditions GUÉRIN En vente dans toutes les librairies (514) 842-3481

Nathalie ELLIOTT

Mon premier dictionnaire français illustré

En Instance d'approbation.

1192 pages - 35 \$

Les Éditions GUÉRIN En vente dans toutes les librairies (514) 842-3481

BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER O. OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

JEAN BOURGET

CLUB 402 HOMME

Notre collection Automne-Hiver est arrivée.

Achetez directement de l'importateur les grandes marques de costumes Importés d'ITALIE : au bas prix de

499 \$ le costume !

Tissus signés : - Cerruti 1881 - Zegna - Marzotto - Zignone - etc.

1118, rue Ste-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal
(514) 861-3636
Lun. au ven. 10 h à 18 h • Sam. 10 h à 16 h

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

ROLEX

Datejust en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Le mont Logan sera rebaptisé Trudeau

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La plus haute montagne du Canada, le mont Logan, portera dorénavant le nom de Pierre-Elliott-Trudeau.

La décision de renommer le mont Logan a été prise hier par le gouvernement fédéral, au lende-

main des funérailles d'État de l'ex-premier ministre canadien.

Le mont Logan est situé dans le parc national Kluane, au Yukon — un parc créé alors que M. Trudeau était au pouvoir et que Jean Chrétien était le ministre responsable des parcs fédéraux.

Le nom Logan, qui rappelait la

mémoire du premier directeur de la Commission géologique du Canada, sera transféré à un autre mont de la région.

L'annonce de M. Chrétien a pris de vitesse le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui se proposait lui aussi de nommer du nom de la famille Trudeau une mon-

tagne de la région de Kootenay, où Michel Trudeau, le fils cadet de l'ex-premier ministre, est décédé dans une avalanche, il y a deux ans.

Le ministre du Tourisme de la Colombie-Britannique, Ian Waddell, a déclaré que sa province pourrait désormais songer à une autre façon d'honorer les Trudeau.

Claude Charron passe à l'histoire.



Tous les soirs de la semaine, Claude Charron nous fait entrer dans l'histoire. En formule magazine 60 minutes, on examine les grands moments comme les petits. On fait la découverte autant des joueurs clés que de ceux qui sont intervenus dans l'ombre et on revit nos hiers dans tout ce qu'ils ont de quotidien. Un rendez-vous anecdotique avec l'histoire à travers une foule de sujets souvent déroutants, toujours étonnants.

L'HISTOIRE À LA UNE

lundi - vendredi 19h

HiSToRiA

POUR CONNAÎTRE TOUTE L'HISTOIRE

Le PQ insistera davantage sur la souveraineté

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Pas de référendum en vue d'ici l'été prochain. Certes, le gouvernement Bouchard fera une promotion «plus agressive» de la souveraineté au cours des «huit ou neuf prochains mois», mais ce n'est qu'après ce délai qu'il évaluera la pertinence de se lancer en campagne référendaire, a indiqué hier le président de l'aile parlementaire du Parti québécois, François Gendron.

Réunis au cours des deux derniers jours, les députés du Parti québécois ont longuement discuté de la question de la souveraineté. Ils en ont conclu qu'il fallait «rafraîchir» l'argumentaire et se doter d'«éléments promotionnels plus larges» pour que l'option tienne à nouveau le haut du pavé des priorités. Pour ce faire, le premier ministre Lucien Bouchard a notamment réactivé le comité de réflexion et d'actions sur la souveraineté du Québec, présidé par le vice-premier ministre Bernard Landry, a soutenu M. Gendron.

«On a produit plusieurs réflexions et il y a énormément de matériel utilisable pour une meilleure promotion [de la souveraineté], a-t-il ajouté, mais il faut maintenant passer du contenu à la pédagogie de persuasion. [...] On veut donner tous les éléments à M. Bouchard pour qu'il ait ce qu'il faut pour faire un référendum gagnant.»

En outre, le gouvernement teintera la législation dont il accouchera de l'option souverainiste. «Il faut po-

ser des gestes, dans l'action gouvernementale, qui traduisent ce que nous sommes en tant que parti politique qui préconise la souveraineté», a affirmé le président du caucus péquiste. «Les législations et les décisions seront prises en fonction de ce que nous voulons devenir, c'est-à-dire un pays.»

À l'instar de ce que la ministre des Relations internationales Louise Beaudoin affirmait à Boston il y a quelques jours, M. Gendron estime qu'un référendum peut être tenu à l'intérieur du présent mandat, qui se termine d'ici deux ou trois ans. «Nous pensons qu'il y a une fenêtre, a-t-il avancé, il faut l'ouvrir le plus largement possible.»

Lors de son voyage à Milwaukee à la fin du mois dernier, M. Bouchard s'était dit fatigué par le débat sur la souveraineté, souhaitant voir une fin prochaine. C'est à cette occasion qu'il avait cité un sondage du *Globe and Mail* accordant 46 % d'appui à la souveraineté au sein de la population québécoise sans même qu'un référendum ne se pointe le nez à l'horizon. M. Gendron a renchéri hier en reconnaissant que «l'opinion publique est actuellement stable. Mais, a-t-il ajouté, imaginez seulement si on parlait davantage [de notre option].»

Par ailleurs, M. Gendron a indiqué que le PQ sera bel et bien de la partie aux prochaines élections fédérales afin d'aider les candidats du Bloc québécois à se faire élire. «On va être derrière les candidats du Bloc à mort. Ce sont nos frères de sang. Nous sommes convaincus qu'il vaut mieux que le plus de candidats du Bloc soient élus pour la suite des choses.»

Fusions municipales

Les députés péquistes de Québec posent leurs conditions

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Si les fusions municipales entraînent une hausse du compte de taxes, ne serait-ce que d'une seule ville de l'agglomération de Québec, les députés péquistes de la région retireront leur appui à la ministre des Affaires municipales Louise Harel. Pourtant, hier, le président du caucus, François Gendron, a catégoriquement affirmé qu'il était impossible qu'une telle situation se présente pas, tout comme l'avait fait avant lui le mandataire du gouvernement, Jean-Louis Lapointe.

Cela n'a pas empêché les neuf députés de Québec, le ministre Paul Bégin en tête, de soutenir «qu'une des conditions sine qua non pour nous, c'est qu'il n'y ait pas d'augmentation de taxes provenant des fusions. Est-ce que la ministre ou le gouvernement manifesterait de manière tangible dans un texte de loi cette chose-là? Je pense que ça ne nous appartient pas d'y répondre. Mais en ce qui nous concerne, c'est essentiel à la démarche.»

M. Bégin a par la suite affirmé sans ambages: «nous disons que nous sommes en mesure de faire en sorte qu'il y ait un gel de taxes maximum ou encore une diminution de taxes avec les économies que nous ferons. [...] Ça peut être de prendre les économies que nous allons faire par le biais de cette réforme pour répartir entre nous, par exemple.»

Le Parti libéral s'est montré fort critique quant à l'existence d'éventuelles économies. Le porte-parole en matière d'affaires municipales, Roch Cholette, a soutenu hier que ce n'est que par le biais de subventions que le gouvernement pourrait éviter des hausses de taxes. «Quand on entend le premier ministre et Mme Harel dire: "On va trouver une solution", il y aura des solutions magiques là-dedans. La solution magique c'est simple, c'est la solution Bernard Landry: "On va subventionner tout ça". Mais il n'y a pas de machines à imprimer l'argent. Les subventions proviennent directement des taxes des citoyens de partout au Québec, d'Amos jusqu'en Gaspésie. Tout le monde va financer la folie des structures du gouvernement.»

L'anglais en première année

Hagège a tort, selon Jean Charest

LE DEVOIR

Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, croit que le réputé linguiste Claude Hagège a tort lorsqu'il affirme que commencer l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde dès la première année de l'école primaire serait une catastrophe au Québec.

Dans une entrevue accordée au *Devoir*, M. Charest a soutenu hier que ceux qui abondent dans le sens du linguiste français (lire *Le Devoir* du 28 septembre) font abstraction du fait que le Québec est désormais une société où les choses se passent en français et que cela ne changerait pas à cause de l'apprentissage d'une autre langue à l'école.

Lors de son congrès des 13, 14 et 15 octobre, le PLQ se penchera sur une résolution visant à «permettre l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année là où les parents le souhaiteront».

«Ce qu'on vise c'est l'apprentissage d'une langue seconde aux jeunes Québécois pour qu'ils puissent se débrouiller, communiquer, surtout dans le contexte de la nouvelle économie, dit-il. Et on n'enlève rien, ça

n'enlève rien du tout à cet attachement que nous avons à la langue et à la culture française.»

Lorsque les jeunes libéraux ont adopté, en août dernier, une résolution en faveur de l'apprentissage de l'anglais dès la première année du primaire, M. Charest a décelé une réaction très favorable des Québécois francophones. «Je prends ça comme un indice de notre niveau de confiance. Les gens, je pense, sont très "commis" à l'idée de vivre dans une société francophone. Ils se sentent assez en confiance pour dire oui, on peut commencer à enseigner l'anglais plus tôt.»

«Les gens nous en parlent aussi, ajoute-t-il. Quand on fait un peu le tour du Québec, la région de Québec, la Beauce, les gens [les employeurs] vont vous dire qu'ils ont du mal à trouver des gens capables de communiquer en anglais.»

M. Charest estime que «le Québec est une société française [et que] ça ne changera pas», tout en appelant à la vigilance. Il ne veut remettre en question aucune disposition particulière de la loi 101. Il ne veut pas en ajouter non plus et compte plutôt sur les mesures incitatives pour inciter les entreprises à fonctionner en français.

LA CONDITION GAGNANTE : LA LIBRE NÉGOCIATION

La réorganisation municipale amorcée par le gouvernement du Québec, entre autre par le biais des lois 124 et 134, entrave sérieusement le droit à la libre négociation des conditions de travail dans le secteur municipal. Ce droit est pourtant dûment reconnu dans nos lois du travail de même que dans la charte de l'organisation internationale du travail à laquelle le Québec adhère.



Cette entrave au droit de négocier ne peut que résulter en une démotivation et une démobilisation des employés cols bleus, cols blancs, pompiers, employés de bibliothèques, des services de loisirs, etc., qui ont pourtant à cœur d'offrir et de recevoir en tant que contribuables, des services de qualité.

Cette entrave au droit de négocier ne peut, par conséquent, que mener à une dégradation des services offerts à la population, tant sur le plan de la qualité que de la quantité.

Nous ressentons une fierté bien réelle de travailler auprès de la population. Cette fierté va malheureusement s'éroder compte tenu de l'attitude du gouvernement dans le dossier des fusions municipales.

Nous refusons, par conséquent, l'attitude d'un gouvernement qui cherche à faire reculer de dizaines d'années des conditions de travail négociées librement et de bonne foi tout en affectant les services à la population.

LES FUSIONS DANS CES CONDITIONS ?

C'EST NON !

SCFP
Syndicat canadien de
la fonction publique



É D I T O R I A L

Gore-Bush:
match nul

Très attendu, le premier débat télévisé opposant les candidats à la présidence américaine n'aura mis personne K.-O. Ces rendez-vous en direct avec le public font aujourd'hui l'objet de préparatifs tels que les dérapages sont pratiquement exclus. Chaque geste est réglé au quart de tour. Ce qui, heureusement, n'enlève pas tout intérêt à l'échange. Le débat de mardi soir aura non seulement clarifié les positions de l'un et de l'autre sur plusieurs thèmes mais également confirmé l'écart idéologique qui sépare le démocrate du républicain.

La campagne présidentielle américaine se déroule dans un climat exceptionnel puisque le pays traverse une période de croissance économique inégalée dans sa récente histoire. Les surplus budgétaires devraient atteindre, d'ici dix ans, deux billions (2000 milliards) de dollars! Dans ce contexte, lequel illustre cruellement, au demeurant, les inégalités planétaires, les candidats ont beau jeu de se déguiser en pères Noël. De manière peu surprenante, le gouverneur du Texas, George W. Bush, propose de réduire les taxes de 1,3 billion \$US (plus de mille milliards!) au cours des dix prochaines années. Le vice-président Al Gore préconise une approche plus diversifiée: des réductions de taxes de 500 milliards, mais aussi des dépenses considérables en santé et en éducation.

Le candidat démocrate a répété devant 70 millions de téléspectateurs mardi, et deux fois plutôt qu'une, que les réductions d'impôts façon Bush avantageraient 1 % de la population, soit les citoyens les plus riches, et que ses allègements fiscaux iraient à des gens gagnant déjà plus de un million de dollars par année. Et Gore d'enchaîner que lui-même se préoccupe davantage de la classe moyenne, moins acquise qu'auparavant aux démocrates et dont une tranche importante est tentée par l'aventure républicaine. Bush, de son côté, devait gagner le vote des femmes, beaucoup moins enclines à le préférer que les hommes.

Le gouverneur texan avait également à l'esprit les résultats d'un sondage tout chaud, commandé par le *New York Times* et le réseau CBS, dans lequel les Américains attribuaient une meilleure note à son rival en ce qui a trait à sa capacité de gouverner. Ce n'est donc pas un hasard si Bush a martelé à tout propos que son expérience comme gouverneur l'avait amené à prendre des décisions importantes et à gérer des budgets non moins importants.

Les débats des candidats n'ont plus grand-chose à voir avec le premier échange télévisé qui opposa Richard Nixon à John F. Kennedy, en 1960. Mais ce débat, que Kennedy remporta haut la main, fit prendre conscience à tout jamais de l'omnipotence de l'image et de l'attitude. Mardi soir, Gore, voulant paraître aux yeux du peuple américain comme un homme ayant la situation bien en main, a manifesté une certaine agressivité alors que Bush, qui semble souvent loin des préoccupations des gens, a tenté de paraître plus chaleureux. Voilà des manœuvres qui n'échappent pas au public, beaucoup moins naïf qu'on le croit.

Même si le débat de mardi ne provoquera pas de changement radical dans les intentions de vote, ce genre d'exercice n'en demeure pas moins utile en démocratie. De plus, le prochain débat télévisé, dont le cadre sera moins formel, pourrait permettre d'aborder certaines questions, notamment le libre-échange, mais bien d'autres également, qui auront des répercussions considérables au Canada. Et bien différents, selon le candidat.

L'ami dictateur

Troublante, la présence de Fidel Castro aux funérailles de Pierre Elliott Trudeau. Encore plus troublant d'apprendre que M. Trudeau aurait fréquenté Castro sur une base plus régulière après avoir quitté son poste de premier ministre. Est-ce parce que les médias, ceux du Canada anglais surtout, ne voulaient d'aucune façon ternir l'image de l'ancien premier ministre, élevé au statut de géant parmi les géants, qu'ils se sont contentés de mentionner la présence du président cubain à l'occasion de ces funérailles? Comment peut-on se scandaliser de l'absence de la reine et trouver normale la présence de Castro? Curieux comme les principes peuvent devenir élastiques quand ils risquent de nuire à la construction d'un mythe dont on a tant besoin pour se convaincre qu'on existe.

Fidel Castro a encore des amis à l'étranger qui, chacun dans leur pays, ont le droit de s'exprimer sans risquer d'être arrêtés. On ne peut pas en dire autant de ses propres concitoyens. Il y a un peu plus d'un an, Castro a fait adopter une loi inique qui prévoit de sept à trente années de prison pour les dissidents politiques et pour «les journalistes soi-disant indépendants» reconnus coupables de faire circuler de l'information dite «subversive». La même loi prévoit aussi des peines de prison pour ceux qui auraient l'audace de se réunir sans autorisation. «Les Cubains auront toujours le droit de se réunir pour prendre l'autobus», de commenter le président de l'Assemblée nationale cubaine, Ricardo Alarcon.

Au cours de son séjour à Montréal, le *lider maximo* en a profité pour s'entretenir pendant quelques minutes avec le premier ministre Jean Chrétien et l'ancien président Jimmy Carter. Ce dernier s'est prononcé en faveur de la fin de l'embargo américain, qui dure depuis près de 40 ans. Va pour cette sortie légitime de l'ancien président Carter: l'embargo est devenu aussi inutile qu'inhumain depuis la chute du bloc communiste. N'empêche qu'il suffirait à Castro de décréter la tenue d'élections libres pour que reprennent aussitôt les échanges commerciaux libres avec tous les pays de l'Occident. Pourquoi s'entête-t-il à maintenir un régime dont les conséquences ont été désastreuses pour la liberté et le bien-être des Cubains?

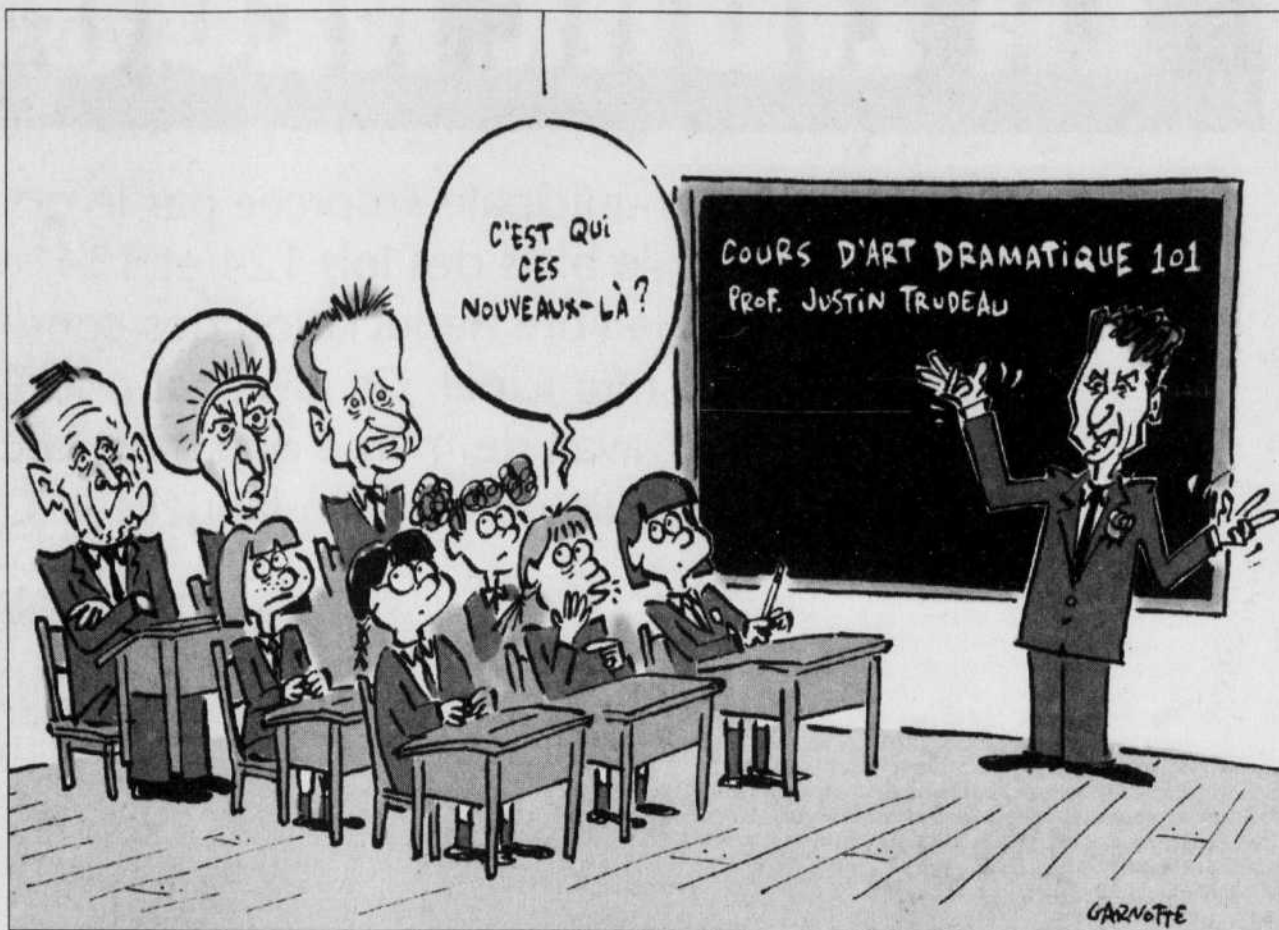
Castro, porteur honoraire aux funérailles de Pierre Elliott Trudeau? Nous n'en sommes plus à une contradiction près dans ce «plus meilleur» pays du monde!

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

L'aura des épreuves
de courte distance

En quoi est-il moins méritant de remporter le 10 000 m ou le marathon que le 100 m? Il semble qu'il y ait une différence puisque, en athlétisme ou en natation, les épreuves de courte distance semblent avoir une «aura» que les autres n'ont pas. Pourtant, un marathon demande une gestion de son énergie, une stratégie de course qu'il n'y a pas dans un 100 m. Il n'y a aucune subtilité dans un 100 m... c'est la force, la puissance brute qui comptent. Hypothèse d'explication...

Les pays industrialisés, particulièrement les États-Unis, sont les champions des produits de consommation «vite produits, vite consommés, vite oubliés». Tout ce qui prend du temps n'est pas rentable. La saveur des choses a disparu dans l'économie de marché.

Gagner un marathon en moins de deux heures dix minutes? Quelle est la fierté alors qu'on peut courir un 100 m en moins de 10 secondes? Quant à moi, chapeau à tous les médaillés des courses au delà du 400 m...

Eric Alvarez
Québec, 1^{er} octobre 2000

Un fossoyeur
des aspirations du Québec

Étranges sentiments que soulève chez la majorité des Québécois francophones la disparition de Pierre Elliott Trudeau. Un homme qui a fasciné par son intelligence et ses capacités... et qui a déçu par l'absence de générosité, la sécheresse des visions par ailleurs audacieuses et la petitesse du bagarreur de rue qu'il n'a cessé d'être, même à l'âge adulte. Autant de facteurs qui ont irrémédiablement gâché l'œuvre d'un homme qui aurait pu être grand.

Il restera de lui la Charte des droits, le «bill omnibus», les grands musées d'Ottawa-Hull... et près de 200 milliards de dette alors, pourtant, que l'économie était florissante. Mais il aura surtout manqué le rendez-vous de l'histoire en ne profitant pas de la situation unique de l'époque pour faire la place nécessaire au Québec. Il laisse donc en héritage une fédération canadienne déséquilibrée, portant au cœur un virus qui compromet même sa survie. Quel gaspillage, en somme, que cette étoile filante qui ne tint pas ses promesses.

Par son rejet de la véritable démocratie et son mépris pour le Québec, il laissera chez nous l'image d'une sorte de gouailleux plutôt que celle d'un premier ministre qui aurait assuré les assises d'un grand pays ouvert à sa minorité francophone et, donc, à la richesse de posséder les deux cultures les plus rayonnantes d'Occident.

Étrange que sa combativité de bas étage ait primé sur les visions que sa formation aurait dû lui permettre d'avoir. Si le Canada devait survivre, ce serait après avoir enfin pu refermer les graves blessures qu'il a causées et envenimées.

Si, par contre, la majorité des 60 % de francophones qui ont voté OUI au dernier référendum progressent de seulement 5 % au prochain rendez-vous, c'en sera fait de ce pays que Pierre Elliott Trudeau aura tué par sa volonté de contrer ce qu'il qualifiait lui-même de «loosy French».

Quelle tristesse de constater là où nous a conduits le manque de grandeur de cet homme qui aurait pu avoir l'étoffe d'un véritable chef d'État. Et il est plus triste encore de constater que l'expérience pourtant péniblement acquise ne sert pas... Jean Chrétien ne semble pas avoir mieux compris que Pierre Elliott Trudeau l'importance de dépasser l'«hommerie» quand on est au commandement suprême.

Pierre Valois
29 septembre 2000

Le mépris

Pierre Elliott Trudeau aura été le grand champion du nationalisme canadien d'après-guerre. Cette médaille d'or, il l'aura gagnée avant tout sur le dos du peuple québécois, contre lequel il n'a pas hésité à donner l'armée en 1970 et qu'il a écarté de l'accord constitutionnel de 1982.

Sa méthode aura été le mépris: ■ le mépris de sa propre nation qui, selon lui, doit ses institutions démocratiques à ses oppresseurs; ■ le mépris des nations autochtones qu'il a tenté d'éliminer politiquement avec son livre blanc de 1969 et qu'il a trompés lors des négociations constitutionnelles de 1982, en leur promettant des rencontres constitutionnelles spécifiques, en 1983 et 1984, qui n'ont jamais abouti; ■ le mépris des femmes, qui n'étaient pour lui qu'objets de séduction; ■ le mépris de la classe ouvrière, qu'il aura traitée de merde; ■ le mépris des peuples du monde en laissant l'impérialisme américain expérimenter ses missiles de croisière dans l'espace canadien, enterrant par là sa prétendue troisième voie.

Il aura été un défenseur conséquent des banques et des transnationales en s'acharnant à imposer, par sa Charte des droits, sa vision d'un peuple canadien constitué d'individus formellement égaux mais atomisés, historiquement désincarnés et, de ce fait, livrés à la puissance du capital. Sa société juste ne valait pas, selon lui, une Charte des droits sociaux et nationaux.

Son héritage? Un Canada constitutionnellement figé, politiquement à la dérive vers la droite, économiquement sous le joug du libre-échange et dirigé par son ersatz.

Mais Trudeau aura oublié que les méprisés sont le sel de la terre.
Marc Bonhomme
Hull, 30 septembre 2000

LIBRE OPINION

Il y a 30 ans, octobre 1970:
le FLQ, pourquoi?

LOUIS FOURNIER
Journaliste à CKAC au moment de la Crise d'octobre 1970, l'auteur a écrit FLQ — Histoire d'un mouvement clandestin, publié aux Éditions Québec-Amérique en 1982 et réédité récemment chez Lanctôt Éditeur.

Le Front de libération du Québec (FLQ) fait désormais partie de notre histoire, mais on ne peut guère oublier qu'il a déjà fait partie de nos vies, de façon souvent tragique. Trente ans après les événements d'octobre 1970, on se demande encore comment nous avons pu vivre ici ces dix années de violence politique dont le paroxysme fut le double enlèvement et la mort d'un des otages du FLQ durant la Crise d'octobre, dix années qui ont fait du Québec un des points chauds de l'Amérique du Nord.

Neuf morts, dont trois militants du FLQ, près de 200 attentats à la bombe, de multiples vols d'armes, d'argent et d'équipement, des actions et des écrits de toutes sortes et, surtout, deux enlèvements politiques — les premiers au Canada — qui ont entraîné la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre et la suspension des droits et libertés, pourquoi tout cela est-il arrivé ici? Pourquoi quelques centaines de militants, jeunes et moins jeunes, venant surtout des milieux ouvriers et populaires, ont-ils participé à un tel mouvement terroriste, beaucoup d'entre eux se retrouvant en prison, parfois pour bien des années?

Pourquoi est-ce donc arrivé ici, au Québec, dans une petite nation qui compte aujourd'hui

près de sept millions et demi d'habitants, dont plus de 80 % de langue française, et qui ne veut pas mourir? Poser cette question, c'est déjà un peu y répondre.

Désespérance et espoir

Le FLQ est né en 1963 de la désespérance et de l'espoir entremêlés d'une poignée de jeunes gens voués à la réalisation d'un idéal, l'indépendance du Québec.

Cette violence politique était l'expression d'un sentiment d'urgence et d'impatience, d'une forte dose de volontarisme et de romantisme révolutionnaire. C'était une fuite en avant, sinon un saut dans le vide, voire un saut de la mort.

En outre, le FLQ est né et a grandi dans un contexte socioéconomique et politique bien particulier, celui des années soixante au Québec et dans le monde, des années de feu. La violence politique ici n'était guère différente de celle qui avait cours dans plusieurs pays, entre autres aux États-Unis avec les Black Panthers, en Amérique latine avec les guérillas de toutes sortes, en Irlande avec l'IRA, au Pays basque avec l'ETA, etc.

On peut être en désaccord avec l'action terroriste du FLQ, tout en sachant que ce fut un phénomène social qui s'analyse et s'explique. Comme le disait à l'époque l'ancien premier ministre et leader du Parti québécois, René Lévesque — qui a toujours condamné la violence —, «le terrorisme est le symptôme vivant d'une maladie, il n'en est pas la cause».

Il disait aussi: «Si nous conservons le même genre de société, nous aurons le même genre de

choses. Nous devons faire des réformes profondes pour qu'il n'y ait plus de FLQ.»

Un long et patient travail

Grâce, entre autres, à la montée rapide du Parti québécois et à son élection en 1976, grâce aux réformes et aux changements survenus dans la société depuis les années soixante, des progrès énormes ont été accomplis et des étapes majeures ont été franchies. Mais le combat n'est pas encore terminé. Le sera-t-il jamais un jour pour ce petit peuple francophone en Amérique du Nord?

Lors du référendum du 30 octobre 1995, l'option du OUI à la souveraineté proposée par le PQ a recueilli 49,4 % des voix, plus de 60 % chez les francophones. Près de deux millions et demi de Québécois ont voté en faveur de la souveraineté, alors qu'il n'y avait qu'une poignée de «séparatistes» en 1960 lorsque fut fondé le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN). En 1995, le Québec est passé bien près de devenir un pays, un vrai pays. La prochaine fois sera-t-elle la bonne?

Tout compte fait, si la violence peut parfois provoquer une prise de conscience, «ouvrir les yeux et faire découvrir le poids de la dépendance», selon les mots du grand Félix Leclerc, elle n'est pas un raccourci sur le chemin de la liberté. Elle ne remplace jamais le long et patient travail de persuasion démocratique, d'organisation et de mobilisation en vue de convaincre les Québécois de la nécessité du changement.

C'est à ce prix que nous pourrions enfin nous donner un pays. Un pays souverain, moderne, pluraliste et ouvert sur le monde.

IDÉES

George W. Bush et Al Gore

Vers une politique qui reflète la culture de la classe moyenne?

Cette nouvelle classe, bien que relativement instruite, n'est pas bien «sophistiquée» sur le plan culturel et est même farouchement anti-intellectuelle

DONALD CUCCIOLETTA

Historien à la Plattsburgh State University of New York



À la veille du premier débat présidentiel, mardi soir, le sondage commandé par le *New York Times* et CBS montrait que les Américains percevaient chez les deux candidats de grandes qualités de leadership. Sur cette question, Bush a reçu un résultat de 67 %, et Gore, de 73 %. En dépit des nombreux articles et commentaires voulant que Bush n'ait pas réussi à faire montre d'envergure intellectuelle ni d'une quelconque aisance à maîtriser ses dossiers, en plus de signaler sa tendance à fournir des réponses superficielles (*sound bites*) aux questions importantes, il demeure néanmoins dans la course. Une course, d'ailleurs, qui n'est gagnée pour aucun des candidats.

Certains sondages mettent les deux à égalité pendant que d'autres donnent une avance de cinq à six points à Gore. La première question qui se pose dès lors est la suivante: comment se fait-il que la course demeure encore si chaudement disputée? La seconde question est celle-ci: quelle importance revêt, aux yeux des Américains, la valeur intellectuelle en tant que qualité pour occuper les fonctions présidentielles?

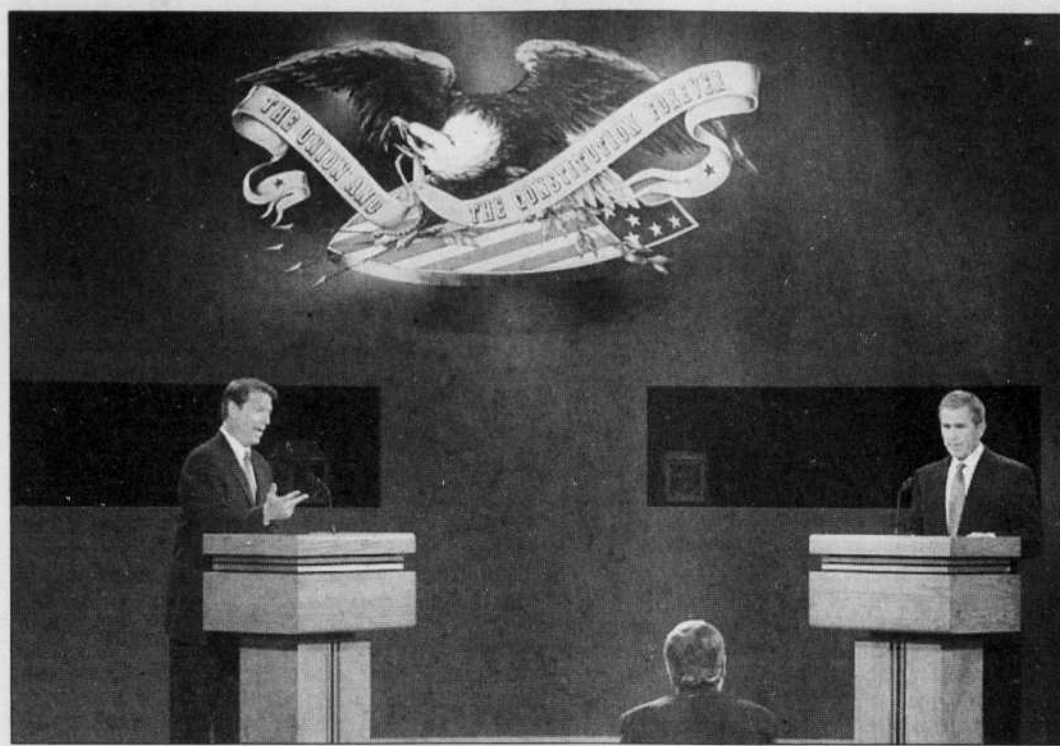
Pendant la campagne des primaires et jusqu'à la veille des conventions républicaine et démocrate, Bush détenait une avance de 8 % et parfois jusqu'à 12 % dans les sondages. La tendance s'est renversée en faveur de Gore (49 % et 41 %) après la convention de son parti. Gore, pendant les primaires, s'était présenté aux électeurs comme l'homme de la continuité, le candidat qui maintiendrait le cycle actuel de prospérité économique, le plus long, en fait, de toute l'histoire américaine. Mais en ce qui a trait à sa personnalité, il a été perçu par les électeurs moyens comme quelqu'un de froid, rigide, sans spontanéité, parfois hautain et «intellectuel», le candidat qui a répondu à tout. Gore n'a-t-il pas répété à plusieurs reprises qu'il avait lui-même «inventé» Internet?

De l'autre côté, Bush, même avec toutes ses faiblesses, s'est imposé comme représentant de l'Américain moyen. Il incarne, aux yeux de ses concitoyens, la mythologie américaine construite autour de la parole simple, de la parole directe, sans gymnastique intellectuelle.

Gore, à la convention démocrate, a compris qu'il fallait s'ajuster et développer une approche et un discours plus populistes, moins distants, plus chaleureux et plus simples. Le ton du discours qu'il a alors prononcé et le baiser à son épouse (*the Kiss*) à la fin de la convention en témoignent. Gore a compris qu'il devait faire comme son adversaire et s'adresser à la classe moyenne dans un discours qui refléterait non seulement ses préoccupations (diminution des taxes, importance à l'éducation, etc.) mais surtout la culture de cette classe, laquelle se confond de plus en plus, aux États-Unis, avec la culture populaire.

Depuis 20 ans, la population des États-Unis, et en particulier la classe moyenne, se reconnaît dans les produits de la culture de masse. On l'observe par le succès de certaines émissions très populaires à la télévision, comme *Seinfeld*, *Friends* et *Frazier*, ou par celui de films de grande consommation du genre *Sleepless in Seattle*. La culture populaire, autrefois plus concentrée dans le milieu ouvrier, s'est déplacée vers la *middle class* qui, maintenant, est le nouveau vecteur de la prospérité économique américaine, elle-même attribuable aux nouveaux emplois dans le secteur de la haute technologie, localisés dans des villes et des régions à forte proportion *middle class*, comme Denver, Seattle et la Caroline du Nord. Ce sont les représentants de cette «nouvelle classe» qui votent en très grand nombre et élisent maintenant le président.

Mais contrairement à ce qu'on pourrait penser, cette nouvelle classe, bien que relativement instruite, n'est pas très «sophistiquée» sur le plan culturel; elle est même farouchement anti-intellectuelle. Cette



L'enjeu, pour les deux candidats, consiste à démontrer qu'ils peuvent adopter et garder un discours clair, compréhensible, sans trop de complexité.

couche sociale incarne aujourd'hui de façon percutante le «pragmatisme» américain. Or cette volonté «to get things done», Bush, à titre de gouverneur du Texas et en tant que candidat à la présidence, l'incarne fort bien. C'est en bonne partie en fonction de tels critères que la population des États-Unis juge ses élus. Sont-ils de bons administrateurs? Prennent-ils les bonnes décisions? Sans hésitations? Sans d'interminables débats? Au moment voulu? Il ne faut pas oublier qu'il y a une longue tradition d'anti-intellectualisme dans l'histoire américaine, surtout en ce qui a trait aux élus.

À cet égard, Bush a copié une page du «plan de match» de Ronald Reagan. Reagan avait lui aussi un langage simple et direct, qu'on qualifiait à l'époque de simpliste, qui s'adressait à la même classe moyenne. Il faut se rappeler les commentaires négatifs prononcés à l'endroit de Reagan au moment de sa mise en candidature à la présidence: ils ressemblent beaucoup à ceux qu'on a écrits sur Bush. Pourtant, Reagan fut élu pour deux mandats et avec les pourcentages les plus élevés de l'histoire politique américaine.

Donc, l'enjeu, pour les deux candidats, consiste à démontrer qu'ils peuvent adopter et garder un discours clair, compréhensible, sans trop de complexité, et ainsi se faire reconnaître comme le reflet fidèle de la classe à laquelle ils s'adressent. Pour l'instant, même si les sondages sont encore favorables à Gore, Bush demeure dans la course et ne s'est pas fait distancer de façon irrémédiable. Gore, à ce stade, en tant que vice-président et à titre de l'un des artisans de l'actuelle prospérité économique américaine, n'a seulement que cinq à six points d'avance. Si Bush demeure encore dans la course, n'est-ce pas seulement parce que Gore n'a pas vraiment réussi à faire passer son récent message populiste? Il demeure encore trop fortement perçu comme un politicien qui prétend avoir toutes les solutions à tous les problèmes.

Même si tous les sondages indiquent que Gore a gagné lors du premier débat, mardi soir, il n'a toutefois pas réussi à évincer Bush. Sans grande envergure et sans panache, celui-ci, répétant plusieurs fois qu'il n'est pas un expert mais qu'il n'hésiterait pas à faire appel à des experts en temps de crise, a su capitaliser sur son allure simple et populiste. Pendant ce temps, Gore, confiant, semblait vouloir démontrer encore une fois qu'il était maître de toutes les situations.

Si Gore persiste dans cette voie, il risque, plutôt que de prendre une envolée dans les sondages et d'écartier Bush avec une avance confortable et insurmontable, de laisser à Bush un espace où se mainte-



Même si tous les sondages indiquent que Gore a gagné lors du premier débat, mardi soir, il n'a toutefois pas réussi à évincer Bush.

nir, consolider sa position et même provoquer un revirement de situation.

C'est à Gore d'évincer Bush plutôt que d'attendre que Bush le fasse lui-même. Gore doit se rappeler son discours et son comportement à la convention démocrate, qui lui ont rapporté beaucoup. Et, tout comme Bush, s'il veut gagner, il ne doit pas oublier à qui il s'adresse pendant cette campagne. Il aurait avantage à adopter, à son tour, une page du «plan de match» de Ronald Reagan.

«Notre Marcotte»

NOËL AUDET
Écrivain

Sur le respect qu'on doit au maître de la critique québécoise, il n'est pas interdit, quand il s'égare, de le lui signaler. D'autant que l'erreur de perspective en question dure et s'enseigne au Québec depuis une vingtaine d'années. Dans sa chronique intitulée «Notre poésie» parue dans *Le Devoir* des 23 et 24 septembre, Gilles Marcotte y va d'une affirmation qui laisserait pantois plus d'un Français. Ceux-là pourraient s'exclamer: «Qu'est-ce qu'ils ont, ces Américains québécois, à se prendre pour nous!» Excellent critique, quand il ne se mêle pas de géopolitique des littératures, il coiffe en effet de ce titre en porte-à-faux une belle recension de *L'Anthologie de la poésie française* (Bibliothèque de la Pléiade).

«Notre poésie», vraiment? Alors qu'il n'y a pas l'ombre d'un poème québécois ou canadien-français dans l'œuvre recensée? Le signataire de l'article déplore d'ailleurs lui-même, en fin de parcours, que nos amis français n'aient pas daigné faire «une petite place» à nos auteurs. Entendez: nos auteurs d'ici, pas nos auteurs de là-bas, comme Mallarmé par exemple. On pourrait croire qu'il s'agit de provocation, mais pas du tout. Quand on connaît «notre Marcotte» (ici, l'adjectif possessif est approprié), on sait que l'intention est avant tout politique et qu'elle trahit une conception particulière de notre littérature. Sous prétexte que nous pouvons lire les littératures françaises, belge ou américaine, devons-nous en conclure que ces littératures nous appartiennent? Il y a quelque chose de loufoque et d'un peu dérisoire dans cette appropriation. Et nous voilà confusément redevenus Canadiens par le gouvernement mais Français par leur littérature qui est aussi la nôtre. Le Québec est une province de France, quoi.

Je ne nie pas que les Québécois aient des rapports particuliers à la littérature française, mais la nôtre existe également et, si elle est périphérique par rapport à la première, elle n'en a pas moins sa nature propre, qui la distingue absolument.

M. Marcotte justifie sa thèse d'appropriation en écrivant que «la poésie est affaire de langue, et [...] la langue française, jusqu'à nouvel ordre, demeure la nôtre». Va pour la langue, mais comme M. Marcotte n'est pas formaliste, contrairement à ce que laisse entendre cette dernière affirmation, il aurait pu ajouter que la poésie, comme la littérature en général, est aussi affaire de culture, d'histoire et de société, spécifiques dans chaque cas. Seuls les formalistes pensent en effet que le travail sur la langue est l'unique déterminant des œuvres. Il aurait pu poursuivre en démontrant qu'en conséquence, la littérature française, depuis le traité de Paris de 1763, soit depuis que nous ne sommes plus une colonie de la France, ne nous appartient pas, bien que nous en soyons de fidèles lecteurs.

Il y a de ces confusions que les Français, pour leur part, ne se permettent pas. Quand ils font une anthologie de la poésie française, ils savent, eux, ce que le mot «français» signifie. On peut toutefois prétendre, avec la même rigueur, que la littérature québécoise écrite en français appartient au corpus de la littérature mondiale d'expression française et qu'à ce titre une anthologie conçue dans cet esprit devrait normalement l'inclure. Ce qui n'était pas ici le cas.

La littérature québécoise n'a pas de nature propre

GILLES MARCOTTE

Deux remarques, seulement. Je ne suis absolument pas d'accord avec M. Audet lorsqu'il attribue à la littérature québécoise une «nature propre, qui la distingue absolument». Il s'agit là d'une affirmation de nature politique ou idéologique, qu'aucune analyse proprement littéraire ne pourrait soutenir.

D'autre part, à la phrase qui commence par: «Quand ils font une anthologie de la poésie française, ils savent, eux...», on peut répondre que dans la récente *Anthologie de la poésie française du XX^e siècle* publiée par Gallimard dans la collection «Poésie», il y a un certain nombre de poètes québécois. Je ne discute pas du reste de la lettre. Ce serait trop long.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Lettre à Fidel Castro

Des journalistes cubains croupissent en prison

ROGER-PAUL GILBERT

Président du comité des écrivains en prison du Centre québécois du P.E.N. international

Le Centre québécois du P.E.N. international, qui regroupe 150 écrivains, désire profiter de votre présence, M. Castro, aux funérailles de Pierre Elliott Trudeau pour attirer votre attention sur de graves questions qui contredisent les engagements de Cuba sous la Charte des droits de l'homme des Nations unies.

Le sort fait à trois journalistes cubains emprisonnés et privés de soins médicaux essentiels alors qu'ils n'ont commis aucun crime, sinon exercer leur droit à la libre expression, est indigne et condam-

nable. Nous vous prions donc, M. Castro, de libérer les trois journalistes suivants.

■ Jesus Joel Diaz Henandez: arrêté le 18 janvier 1999 dans la ville de sa résidence, Moron, province de Ciego de Avila, il a été condamné à quatre années de prison sous prétexte de représenter un «danger»... Victime d'hépatite, ce journaliste n'a pas reçu de traitement adéquat malgré ses grèves de la faim en guise de protestation.

■ Manuel Antonio Gonzalez Castellanos: arrêté le 1^{er} octobre 1998 dans la ville de San German, province de Holguin, ce journaliste de Cuba Press a été condamné à deux années et sept mois d'emprisonnement pour «irrespect» à votre personne. Il a été victime de tortures et d'enfermement en cellule solitaire dans la prison de Holguin.

■ Bernardo Arévalo Padron: arrêté le 31 octobre 1977, condamné à six années de prison pour «irrespect» à votre personne et à l'égard du président du Conseil d'État, Carlos Lage. Son arrestation est due à un article publié au sujet des privilèges de hauts personnages cubains. Victime de harcèlement, Arévalo a aussi été soumis à des travaux forcés. Il souffre de bronchite et d'hypertension, il est nourri d'un maigre bouillon de riz.

Le Centre québécois du P.E.N. international désire souligner que l'ONU admet comme un risque normal la critique adressée à des hauts personnages étatiques. Pour cette raison, nous vous prions, au nom du P.E.N. international, de libérer ces trois victimes de délit d'opinion clairement reconnues aux termes de l'article 19 de la Charte des droits de l'homme (le droit à libre expression).

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (redaction); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Levesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Bouché, Marie-Claude Petit (comité). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon De Rome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gylsaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turbin; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaidel. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnés), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carida (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BEATLES

SUITE DE LA PAGE 1

leurs coffrets de sûreté — tout ce qui n'avait pas encore été chipé et vendu à l'encan — que les Beatles eux-mêmes révélaient enfin à l'univers reconnaissant.

Encore aurait-on souhaité les zieuter sans problème. Pourquoi a-t-il fallu que l'éditeur se targue de faire œuvre artistique, utilisant les documents dans des mises en page ultra-étudiées, multipliant les trames, filigranes, superpositions et autres coloriages, de sorte que l'essentiel échappe à l'œil trop ébloui: le contenu desdits documents. Deux documents sur trois sont ainsi rendus illisibles ou certainement difficiles à consulter. C'est comme si on avait sciemment cherché à empêcher que les photos et documents soient reproduits tels quels, comme pour donner du fil à retordre aux photocopieurs et habitués du logiciel Photoshop. Mesurez la frustration: on a presque tout, mais on ne distingue à peu près rien. Tout le contraire des exemplaires bouquins du spécialiste des Beatles Mark Lewisohn, *The Complete Recording Sessions*, paru chez Doubleday en 1988, et surtout *The Complete Chronicle* (Harmony, 1992), aussi sobrement présentés qu'exhaustifs. On a voulu ici produire un beau gros livre de table à café, sans égard à la valeur intrinsèque du contenu.

Et les témoignages des Fabs, viande et os du livre? Je n'attendais pas, en vérité, grand-chose du texte accompagnant les artefacts: après 37 ans d'entrevues plus ou moins fleuves, il n'y a franchement plus tellement de révélations à sortir de derrière les fagots. Non seulement on retrouve ici en d'autres mots ce qu'on avait lu ailleurs, mais l'imprimatur des Beatles survivants suppose un certain degré d'autocensure, chacun ne donnant forcément pas toujours, à propos de ses copains relecteurs, l'exact fond de sa pensée. Pour connaître la vérité vraie, mieux vaut s'en remettre au mot à mot d'anciennes conversations, par exemple les dialogues captés lors de l'interminable tournage des sessions de l'album *Let It Be*: un tel livre existe — paru à compte d'auteur au début des années 90 —, livrant les transcriptions de centaines de bandes. Les Beatles, alors en fin de parcours, s'y engoulettent méchamment: les commentaires livrés là-dessus dans *The Anthology* ne rendent qu'à moitié l'amertume de l'époque.

Qui plus est, les Beatles eux-mêmes, dans l'œil de l'ouragan, ne sont pas toujours les mieux placés pour saisir le zeste de certains épisodes. On a fatalement le point de vue de l'intérieur (chambres d'hôtel, demeures, studios, bureaux d'Apple), certes fascinant mais limité: les éclairages des proches, le copain Aspinall, l'attaché de presse Derek Taylor, le réalisateur George Martin, sont souvent les plus lumineux. A condition de les lire en anglais: la traduction de Philippe Paringaux, ex-rédacteur en chef de *Rock'n'Folk*, est aussi lamentablement franco-française qu'une postsynchro de film en argot parisien. Ça nuit carrément à la lecture. Impossible de croire qu'un George Harrison puisse raconter dans ces mots-là, par exemple, la fameuse colère du vénérable rock'n'roll Gene Vincent à Hambourg au début des années 60: «[...] Gene a ouvert son manteau et il a sorti un flingue. Il me l'a tendu en disant: "Tiens ça", et il s'est mis à cogner sur la porte et à hurler: "Henry, Henry, espèce de fumier!" Je me suis dit: "Je me tire." Je lui ai rendu le flingue et je me suis carapaté.» Navarro dans le rôle du Beatle tranquille? Non merci.

Cela dit, *The Beatles Anthology* est incontournable. Malgré les maquettes qui jouent à cache-cache avec les inestimables vieux papiers, malgré le remachage d'anecdotes cent fois lues, les 369 pages sont encore trop riches de jamais vu et de jamais dit pour ne pas se précipiter chez le premier libraire venu. Cette déchirante lettre, page 351, de John et George à Paul en mars 1970, où la fausse légèreté du ton masque le drame ambiant de la séparation du groupe, ou cette craquante photo, page 336, de George et Paul autour du même micro durant les sessions de l'album *Abbey Road*, souriant comme au premier jour, pour le fan, valent largement les 92,95 \$ du prix d'entrée.

Pour les autres, ceux qui ont acheté les trois doubles disques de *The Anthology* et les ont peu ou pas réécoutes, cette brève-souvenir est probablement un tantinet trop dense. Qu'à cela ne tienne. C'est à eux que l'on destine la compilation simple *The Beatles One*, à paraître d'ici Noël, qui contiendra uniquement les numéros un de palmarès. A quand un abrégé du livre?

THE BEATLES ANTHOLOGY

Éditions du Seuil, Paris, 2000, 369 pages

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Enregistrement de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

électorale, il aurait dû garder son rapport secret jusqu'après le scrutin.

«Le 17 octobre de cette année, la Chambre des communes siègera, a déclaré Jean Chrétien. Je ne donnerai pas d'instructions au Vérificateur général, mais il sera en mesure de déposer son rapport.»

Avec cette déclaration, M. Chrétien réduit sa latitude s'il veut tenir des élections cet automne. Compte tenu des délais réglementaires, la date du 20 novembre, qui circulait le plus, est écartée. Il ne reste plus que le 27 novembre. M. Chrétien disposera donc de cinq jours, du 18 au 22 octobre, pour décider de déposer les brefs ou pas. Après cette date, les élections devraient avoir lieu en décembre, et le premier ministre a déjà indiqué ses réticences à convoquer les électeurs aux urnes alors que la neige pourrait avoir commencé à tomber.

L'annonce de Jean Chrétien a aussi coupé l'herbe sous le pied de l'opposition, qui avait commencé un habile procès d'intentions au gouvernement libéral. Le chef du Parti progressiste-conservateur en tête, Joe Clark, disait craindre que le gouvernement déclenche des élections hâtives avant le 17 octobre pour empêcher la publication de ce rapport tant attendu du VG.

M. Clark réclamait du VG qu'il invoque «l'urgence de la situation» pour déposer son rapport plus tôt que prévu, et l'Alliance canadienne soumettait au vote une motion demandant que le rapport soit déposé «immédiatement». Le parti de Stockwell Day se préparait à mitrailler le gouvernement sur ce sujet quand M. Chrétien a fait sa déclaration, décontenancé M. Day, qui ne savait plus quoi demander à son vis-à-vis.

Le rapport du VG examine les différents programmes de subventions au DRH. On se rappellera que la ministre Jane Stewart s'était retrouvée en situation délicate pendant plusieurs mois à cause du cafoillage dans l'attribution de ces subventions. Certains cas ont mené à des enquêtes policières, dont quelques-unes dans la circonscription du premier ministre.

L'automne n'est pas écarté

Par ailleurs, si la fenêtre pour déclencher des élections cet automne rapetisse, elle n'est pas pour autant fermée. M. Chrétien a indiqué qu'il continuait «à exa-

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

Les Québécois sont-ils prêts à sacrifier ce moyen de répartir la richesse entre les riches et les pauvres? «La question est encore plus sociale qu'économique», a fait valoir M. Charest. L'autre question que soulève cet impôt uniforme, c'est de savoir «qui paie en bout de ligne», a-t-il poursuivi. Comme le nouveau régime fiscal se veut neutre et que les contribuables les moins biens nantis se voient dispenser de payer cet impôt et que les plus fortunés bénéficient d'une baisse d'impôt significative, ce sont finalement les contribuables de la classe moyenne qui écopent. C'est la conclusion qui s'est dégagée lors du débat entourant la proposition du candidat Steve Forbes à la présidence des États-Unis en 1996, a rappelé M. Charest.

Le chef libéral a réitéré qu'il ne prendra pas position au cours des prochaines élections fédérales puisqu'il défend les intérêts des citoyens du Québec. «Ça ne rejoint jamais parfaitement les visions que peuvent défendre Stockwell Day ou les libéraux fédéraux», a-t-il dit, soulignant «l'indépendance» du PLQ.

Dans le document thématique alimentant le prochain congrès des membres du PLQ du 13 au 15 octobre prochain, les auteurs de cette ébauche de programme proposent d'alléger le fardeau fiscal des particuliers de cinq milliards en cinq ans afin de réduire l'écart entre le Québec et l'Ontario.

Les libéraux proposent également de mettre fin à la domination des groupes

d'intérêt, dont les syndicats, dans la détermination des choix collectifs. M. Charest se montre toutefois beaucoup moins audacieux que les auteurs du document. «Je ne cherche pas d'affrontement», a-t-il dit. «On est très réalistes.» Les consensus sociaux par groupes d'intérêts interposés ne disparaîtront pas de sitôt au Québec. Qu'un consensus réunissant le patronat, les syndicats et le gouvernement soient une bonne décision, «c'est une présomption qu'il faut remettre en question», l'intérêt des citoyens n'étant pas nécessairement respecté par «les consensus fabriqués dans les sommets», a-t-il soutenu.

Jean Charest se montre beaucoup plus affirmatif quant à l'idée d'adopter une Charte des droits des patients. Cette charte n'aurait toutefois pas force de loi, ce qui entraînerait une judiciarisation à outrance, a précisé M. Charest. Cette charte affirmerait «haut et fort» que le patient est au centre du système. «La charte vient braquer tout le monde», a-t-il dit.

Plus de deux ans après son arrivée, l'ancien chef conservateur se sent maintenant «très à l'aise» au sein du PLQ. Il n'est plus vu comme un sauveur par les militants. «Ça toujours été une création, c'était de la fiction un petit peu», a-t-il avoué en rétrospective. De son côté, ses réflexes, adaptés à Ottawa, ont changé. Chose certaine, à la mi-mandat du gouvernement de Lucien Bouchard, Jean Charest ne tient «rien, rien, rien pour acquis», a-t-il insisté, indiquant qu'il reprendra la route des régions encore et encore, comme il le fait depuis le printemps.

SUITE DE LA PAGE 1

Grande-Bretagne, James Richard Cross, est enlevé. Les ravisseurs, la cellule Libération du FLQ, émettent la journée même un communiqué dans lequel ils posent sept conditions pour relâcher le diplomate. Le FLQ réclame notamment la libération de 23 personnes liées au FLQ, emprisonnées entre autres pour des hold-up ou des incendies criminels, que les felquistes identifient comme des «prisonniers politiques». Les felquistes demandent également la diffusion du manifeste du FLQ, leur transport aérien vers Cuba ou l'Algérie et une rançon de 500 000 \$, qu'ils qualifient de «taxe volontaire». L'ultimatum est de 48 heures.

Dès lors, les gouvernements fédéral et provincial décident d'agir de concert. D'aucuns analyseront qu'Ottawa prend les commandes, au détriment du gouvernement de Robert Bourassa. «La domination du fédéral est un mythe, tranche Jérôme Choquette. La crise a été traitée en pleine égalité entre les deux niveaux de gouvernement. Toutes les décisions ont été prises après discussions conjointes, sans pressions indues.»

Le 7 octobre, M. Choquette se montre ouvert à des discussions avec les felquistes. Quelques minutes plus tard, CKAC diffuse le manifeste du FLQ. Le lendemain, Radio-Canada fait de même. Une certaine sympathie se développe au sein de la population. Après toutes ces années, Jérôme Choquette estime que les felquistes ne sont que des imitateurs d'un mouvement contestataire mondial. «Comme si, en 1970, nous étions un peuple écrasé, soumis, dominé par les anglophones! On peut dire, tout au plus, qu'il y avait des résidus de l'histoire qui perduraient», laisse-t-il tomber.

Le 9 octobre, les ravisseurs annoncent la suspension temporaire de la menace de mort contre M. Cross et limitent leurs revendications à la libération des «prisonniers politiques». Un deuxième délai de 24 heures est

CHRÉTIEN

miner la situation quotidiennement». Le président du caucus du Parti libéral, Paul de Villiers, a ajouté que «le premier ministre examine toutes ses options, et l'automne n'a jamais été écarté».

M. Chrétien a toutefois refusé de discuter de l'impact du décès de Pierre Elliott Trudeau sur sa planification électorale.

Plusieurs ont vu un lien entre les déclarations du premier ministre à propos des valeurs léguées par M. Trudeau et le discours préélectoral qu'il tient depuis quelques mois. M. Chrétien s'est bien défendu de faire de la récupération politique. «Vous avez entendu mes discours au cours des derniers mois, et ils portaient tous sur les valeurs. Les valeurs dont je parlais sont celles en lesquelles je crois. Ces valeurs, comme je l'ai dit la semaine dernière, sont des valeurs qui ont été proposées par M. Trudeau, adoptées par le Parti libéral et la plupart des Canadiens. Alors, nous en parlerons, bien sûr, nous le ferons.»

Des partis sur le qui-vive

L'incertitude qui entoure le déclenchement possible d'élections cet automne tient les organisations des différents partis sur le qui-vive. L'Alliance canadienne met les bouchées doubles. Le programme du parti sera rendu public aujourd'hui par M. Day. Une campagne publicitaire télévisée destinée à faire connaître le chef démarrera le même jour au Canada anglais et la semaine prochaine au Québec.

Déterminé à ne pas lui laisser le champ libre, le premier ministre a encore présenté un nouveau député à la presse hier. Il s'agit cette fois du député de Chicoutimi, André Harvey, un ancien conservateur devenu indépendant. M. Chrétien fera aussi un discours ce soir à Vancouver et un autre demain à Edmonton dans le cadre de diners-bénéfice pour son parti. Les députés, de leur côté, commencent à réserver des locaux de campagne.

Cette effervescence affecte aussi les travaux parlementaires. Le gouvernement Chrétien souhaite aller aux urnes avec certaines législations en main, comme les assouplissements à l'assurance-emploi (C-44) et le projet de loi de mise en œuvre de l'accord fédéral-provincial sur la santé. Si l'objectif des libéraux est de se lancer en campagne cet automne, ils devront toutefois obtenir la collaboration de l'opposition, reconnaît le leader parlementaire libéral, Don Boudria.

Les Communes font relâche la semaine prochaine pour la fête de l'Action de grâces. Les députés ont

donc tout au plus sept jours pour abattre leur travail. Et encore, car les lois n'entrent en vigueur qu'après avoir été étudiées au Sénat et avoir reçu la sanction royale.

Les partis d'opposition ont déjà accepté de compléter dès demain l'étude du projet de loi accordant des avantages aux anciens combattants. Ils ont aussi convenu d'expédier hier et aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi C-44. Le Bloc veut toutefois proposer quelques amendements, a dit le chef Gilles Duceppe. L'Alliance, elle, souhaite entendre quelques témoins en comité car elle a des «objections philosophiques», a dit le leader parlementaire Chuck Strahl.

Le projet de loi sur l'accord sur la santé a pour sa part été déposé hier et sera débattu aujourd'hui. L'opposition n'entend pas faire obstruction mais l'Alliance refuse d'escamoter complètement le débat. «Je ne pense pas que les Canadiens s'attendent à ce qu'on ne consacre qu'une journée à une loi qui suppose des dépenses de plus de 20 milliards, même si elle a notre appui», a noté M. Strahl.

Même s'il préférerait régler la question rapidement, le premier ministre ne s'est pas montré très inquiet aux Communes hier. Il a assuré que «ces fonds seront votés avant le 31 mars», début de la prochaine année financière et date d'entrée en vigueur de l'accord.

Le gouvernement aurait par ailleurs aimé faire adopter le projet de loi remplaçant la Loi sur les jeunes contrevenants mais le Bloc refuse de retirer ses quelque 2900 amendements, à moins d'obtenir un droit de retrait pour le Québec. Pour voter au sujet de cette montagne de modifications, il faudrait que la Chambre siège environ une semaine, et ce, jour et nuit. Le gouvernement peut se permettre pareil exercice seulement s'il décide de tenir les élections au printemps.

Au milieu de tout ça, il y a la rumeur d'un mini-budget, une mesure souhaitée par le Bloc. Deux scénarios sont envisagés advenant la tenue d'élections hâtives, indique une source libérale. Ou bien le ministre des Finances, Paul Martin, devance la présentation de sa mise à jour économique annuelle, avec sa réévaluation de l'ampleur des surplus, ou bien il présente un énoncé économique, qui comprend de nouvelles prévisions financières et quelques mesures fiscales. Pour l'instant, cependant, aucune décision n'a été prise.

Fusions municipales

Pas de baisse de taxes sans gruger les acquis syndicaux, croit Charest

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les fusions municipales ne peuvent pas garantir une baisse de taxes aux contribuables à moins que le gouvernement ne gruge les privilèges des syndicats, estime Jean Charest.

En entrevue au *Devoir*, le chef du Parti libéral du Québec (PLQ) se dit prêt à s'attaquer à différentes conditions de travail des travailleurs municipaux qui freinent les mises en commun de services et, ultimement, les fusions. «Le gouvernement doit créer un environnement qui facilite la mise en commun de services. Ça veut dire permettre la sous-traitance, ça veut dire enlever les planchers d'emploi là où il y en a. Ça veut dire régler la question de la fiscalité avant», explique M. Charest.

Dans l'actuel débat autour de la réorganisation municipale, Jean Charest ne craint pas la confrontation avec les syndicats. Ces derniers montent aux barricades depuis quelques années contre la tentation que pourrait avoir le gouvernement d'amender l'article 45 du Code du travail pour permettre aux municipalités de recourir à des sous-

traitants. Quant aux planchers d'emploi, il s'agit là aussi d'un dossier sensible pour les syndicats qui ont négocié cette condition de travail.

«Je comprends que les syndicats peuvent ne pas être d'accord. Mais en bout de ligne, pour un syndicat, ce qui est intéressant, c'est d'avoir des membres. Et dans la mesure où l'on crée de l'emploi et que ça se fait de façon civilisée, tout le monde y trouve son intérêt», affirme le chef du PLQ.

Jean Charest revient également à la charge avec sa volonté de voir le gouvernement adopter une loi pour obliger une réduction des taxes foncières. «Sinon, cela n'arrivera pas», prédit-il. Du coup, il risque toutefois de faire grincer des dents les élus municipaux déjà sous pression.

M. Charest croit que derrière cette réforme se cache «une volonté de peller dans les municipalités», le gouvernement étant, selon cette logique, le seul véritable bénéficiaire d'une réorganisation municipale. «J'ai beaucoup de difficulté à acheter la rhétorique des fusions. La prémisse derrière ça, c'est qu'on va économiser de l'argent, je suppose. Mais les fusions, c'est pour qui, pourquoi?», souligne le chef libéral.

OCTOBRE

imposé. Mais avant l'expiration de cet ultimatum, le ministre Choquette adopte la ligne dure lors d'une déclaration télévisée. La seule concession aux felquistes provient du gouvernement de Pierre Trudeau et prend la forme d'un sauf-conduit vers un pays étranger.

Peu après, c'est le coup de théâtre. En appui à leurs camarades, quatre autres felquistes forment la cellule Chénier (Paul et Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie) enlevant le ministre du Travail et de l'Immigration, Pierre Laporte. Il s'écoulera sept jours avant la mort de M. Laporte, dont les quatre ravisseurs se reconnaîtront «responsables».

Le film *Octobre* raconte le huis clos des ravisseurs. Mais devant les images des quatre hommes qui discutent, doutent et finalement agissent, M. Choquette fait peu de commentaires, sinon pour dire que le film du «truculent» Falardeau est «affreusement long». M. Choquette ajoutera, après quelques minutes d'écoute, que les felquistes, selon lui, sont des «impatiens, infectés par le mouvement mondial de contestation», de «jeunes ouvriers frustrés et dépassés par le développement de la société», en matière d'éducation notamment.

Le 14 octobre, seize personnalités québécoises, dont le directeur d'alors du *Devoir*, Claude Ryan, le chef du Parti québécois, René Lévesque, et les têtes dirigeantes des trois grandes centrales syndicales signeront un texte commun appuyant une négociation avec les ravisseurs en vue de l'échange des otages contre la libération des prisonniers politiques. Le geste est perçu comme la volonté de l'établissement d'un «gouvernement provisoire».

Le lendemain, 3000 personnes participent à une assemblée au Centre Paul-Sauvé, où l'on scande «FLQ! FLQ! FLQ!». Plus tôt dans la journée, le ministre Choquette a demandé l'intervention de l'armée canadienne. Le lendemain, le gouvernement fédéral proclame la Loi sur les mesures de guerre. Plus de 500 personnes sont emprisonnées sans man-

dat dans les heures et les jours qui suivent et les perquisitions se multiplient.

«L'application de la loi a eu de bons effets mais aussi de moins bons. Ça a permis de calmer la sympathie de beaucoup de gens pour le mouvement révolutionnaire et de les réprimer, ce qui est parfois le rôle de l'État, affirme Jérôme Choquette. Par contre, ça fait qu'il y a eu quelques arrestations de trop mais que je me suis dépêché de corriger rapidement.»

La Loi sur les mesures de guerre demeurera-t-elle une tache dans notre histoire? «Est-ce qu'on aurait pu s'en passer? Cela demeure une question. En général, des mesures d'exception, il ne faut pas adopter ça, à moins d'être à l'extrême limite. Est-ce que nous étions à l'extrême limite?», s'interroge M. Choquette sans toutefois fournir de réponse.

Le 17 octobre, la mort de Pierre Laporte est annoncée. L'opinion publique bascule. Ce n'est que deux mois plus tard que la crise prendra fin. Le 3 décembre, James Richard Cross est libéré après 59 jours de séquestration et les ravisseurs bénéficient d'un sauf-conduit pour Cuba. Le 28 décembre, les membres de la cellule Chénier sont arrêtés. Une semaine plus tard, l'occupation de l'armée prend fin.

Quand le générique d'*Octobre* passe à l'écran, Jérôme Choquette prend congé. Mais avant de partir, une dernière question. Que reste-t-il de l'insatisfaction d'une partie de la population 30 ans plus tard? M. Choquette affiche un large sourire. «Le ferment révolutionnaire n'est plus là du tout. Le Parti québécois est un parti totalement bourgeois. Sans vouloir les dénigrer, quand on regarde Lucien Bouchard, Bernard Landry et compagnie, on voit de bons bourgeois. D'ailleurs, les gens de la gauche s'en plaignent», conclut-il.

◆ ◆ ◆
Demain: une tentative d'explication de l'émergence de la violence.